



AVIS AUX ELEVES ET ETUDIANTS

La Ville d'Esch-sur-Alzette engagera des élèves et étudiants (m/f) pendant la saison 2022-2023

- pour les besoins du théâtre municipal
- pour les besoins du Bamhauscafé
- pour les besoins de la Buvette au Centre sportif Henri Schmitz
- pour les besoins du Déierepark
- pour les besoins de la Escher Infofabrik
- pour les besoins de la Bibliothèque

Les conditions de sélection sont fixées comme suit :

1. être âgé(e) de 18 ans au moins;
2. être inscrit(e) auprès d'un établissement d'enseignement secondaire ou universitaire ;

Les candidatures sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **31 mai 2022 au plus tard**.

Les postulants sont priés d'indiquer les données suivantes :

- Age ;
- Niveau d'études ;
- Ordre d'enseignement et établissement fréquenté ;

Ils sont priés de joindre à leur candidature un certificat de scolarité.

Les nouveaux titulaires seront engagés moyennant un contrat de travail à **durée déterminée** (saison : 12.09.2022-16.07.2023) tel que prévu par les dispositions du code du travail, et notamment par l'article L.122-1.(3) sous point 5 régissant le recours au contrat de travail conclu entre un employeur et un étudiant ou élève.

Le degré d'occupation sera fixé à **8/40ièmes**.

La direction du théâtre municipal, la responsable du Bamhauscafé, la responsable du service des Sports, le responsable de la Escher Infofabrik et la responsable de la Bibliothèque se tiendront à disposition des postulants pour tout renseignement supplémentaire.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation des nouveaux titulaires il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2022
Le collège des bourgmestre et échevins
G. Mischo, M. Kox, A. Zwally, P-M. Knaff, C. Weis.